

Fiche-action n° J1

« Création d'une plateforme de coordination et d'aiguillage visant à développer les liaisons inter- et intra- générationnelle, informer sur les possibilités offertes aux enfants et aux jeunes (offres culturelles et sportives), et faciliter l'orientation des personnes et familles en direction des services communaux ou cantonaux compétents (problématiques familiales et emploi).

Situation et justification :

Actuellement, il semble que les informations sur toutes les activités privées et publiques développées au sein de la commune sont disséminées et que peu de liens existent entre elles. Il y aurait lieu de valoriser et mieux faire connaître toutes les initiatives et activités des services communaux et des associations.

A l'échelle du canton, en ce qui concerne les problématiques d'accès à l'emploi et les questions familiales, la richesse et la complexité de l'offre est telle que des personnes se trouvant confrontées à des interrogations ne savent pas facilement vers qui se tourner. Certaines personnes ont également des difficultés à réagir face à des problèmes.

Il manque un moyen facile pour connaître toutes les solutions potentielles à une situation donnée et pour identifier celle qui correspondrait le mieux à son cas personnel.

La création d'un espace de coordination, d'information et d'aiguillage au niveau de la commune serait une réponse à ces questions.

Objectifs visés :

- Renforcer les relations entre les personnes et les générations (enfants-jeunes-aînés).
- Encourager l'entraide et les échanges.
- Accroître l'efficacité et le succès des initiatives de rencontres, des échanges de services, de l'organisation de manifestations communes (sport, loisirs, culture, etc.).
- Assurer le bon fonctionnement de lieux de rencontre autogérés, etc.
- Valoriser les activités existantes et les mettre en synergie (associations, services de la commune).
- Permettre aux personnes qui sont en proie à des problèmes familiaux ou d'accès à l'emploi (réinsertion, formation) de trouver l'interlocuteur qui pourra les orienter.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Action Agenda 21 typiquement dite de « participation citoyenne » pour favoriser la solidarité.

Activité permanente davantage qu'action ponctuelle, ce centre de coordination viserait à améliorer la qualité de relations interpersonnelles et intergénérationnelles, le respect mutuel, la sécurité des personnes, l'accès à certaines activités pour des enfants de milieux défavorisés ou en début d'intégration. Il favoriserait aussi le développement d'activités de sensibilisation à l'environnement et constituerait une aide économique d'appoint pour des Bernésiens (aînés ou jeunes) aux revenus modestes qui s'impliqueraient dans des actions (cours, garde, etc.).

Descriptif de l'action:

Allouer une ou deux pièces d'un bâtiment communal pour mettre en activité un espace de liaison gérant l'information sur les activités extra-scolaires de loisirs, éducatives, culturelles et sociales.

Une personne employée à temps partiel serait en charge de la coordination, du contact avec les personnes et de la gestion des informations (voir proposition de cahier des charges en annexe). Elle disposerait d'un minimum de matériel de secrétariat (bureau, ligne téléphonique, ordinateur connecté à Internet, imprimante, accès à un fax et à une photocopieuse) et d'un espace de réception pour des entretiens ainsi que pour l'affichage d'informations et d'annonces.

Une période test d'une année permettrait de mesurer l'intérêt d'un tel service avant de confirmer sa mise en place à plus long terme.

L'installation de ce bureau doit s'accompagner (avant la période test, puis régulièrement en parallèle de l'activité) d'une information générale faite aux communiens ainsi que d'une information ciblée dans les écoles et auprès des partenaires tels que associations, services sociaux et culturels.

Calendrier :

Mise sur pied dès l'adoption de l'action par la Commission du développement durable et le Conseil municipal.

Nom des responsables :

Les Conseillers administratifs en charge des domaines « sports, loisirs, culture, jeunesse » et « social, scolaire, petite enfance », les Présidents des Commissions « sports, loisirs et culture » et « sociale, jeunesse », la personne responsable nommée.

Nom des partenaires et mode de participation :

Les responsables des services culturel et social et le Secrétaire général (pour la coordination avec les services communaux), les travailleurs sociaux hors-murs, des personnes bénévoles, les associations et responsables d'organismes culturels, de loisirs et sportifs actifs sur la commune, éventuellement des membres du personnel communal.

Budget :

A évaluer :

Le financement du bureau de liaison devrait faire l'objet d'une demande de crédit à la municipalité et comprendrait :

- Le salaire (et les charges sociales) de la personne qui gère le centre (il correspondrait par exemple à un mi-temps de secrétaire de direction ou d'assistante sociale ?),
- un budget de fonctionnement,
- un ordinateur (connecté à Internet), une photocopieuse et du mobilier (offerts ou récupérés).

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de personnes contactant le bureau et bénéficiant de ses services.
- Degré de satisfaction des personnes ayant bénéficié des services du bureau (fiches de satisfaction et de suggestions disponibles sur place, éventuels courriers reçus).
- Nombre de bénévoles actifs.

Suivi et amélioration continue :

Au terme de la période test, un bilan global sera établi pour déterminer ou non la pérennité de cette action. Ultérieurement, des bilans périodiques des différentes activités développées seront effectués afin d'améliorer constamment les prestations et gagner en efficacité.

Suggestion de
CAHIER DES CHARGES
de la personne responsable de la plateforme d'information et de liaison

Pour la période test :

- Réaliser un tour de ménage pour informer les habitants de la création de la plateforme et de ses objectifs.
- Compiler toutes les informations utiles sur les activités régulières et ponctuelles de loisirs, culture, sports organisées dans la commune.
- Compiler les différents organismes qui existent au niveau cantonal pour répondre aux problématiques familiales et aux questions d'accès à l'emploi (réinsertion professionnelle, formation).
- Fournir des renseignements sur toutes les activités, notamment celles susceptibles d'accueillir les 5-12 ans sur la commune et dans les alentours.
- Gérer l'information, notamment par la réalisation de flyers et d'affichettes d'informations (trucs de services et de savoirs, animations organisées, etc.) disposés dans le bureau et dans quelques autres lieux (mairie, écoles, autres bâtiments de la commune).
- Assurer dans le bureau l'accueil des enfants, jeunes, aînés et autres adultes en répondant à leurs besoins d'information et en suscitant leur mise en relation en fonction de leurs intérêts, par exemple par la gestion d'un troc de services et de savoirs.
- Mettre sur pied un réseau d'information sur les activités disponibles pour les 6-18 ans, les plus de 60 ans et toute autre personne intéressée, que ce soit en tant que destinataire ou prestataire de services.
- Constituer une (ou plusieurs selon le type d'activité) équipe de personnes bénévoles associées à l'organisme (aînés, parents, jeunes).
- Aller au devant de personnes semblant en proie à des problèmes familiaux ou en rupture de formation ou d'accès à l'emploi, pour chercher à les aiguiller sur le service ou l'association qui répondrait le mieux à leur besoin.
- Aider au recensement des familles d'accueil et à leur mise en contact avec les familles demandeuses (en relation avec "Club M'Aide").
- Eventuellement, préciser les attentes et les "offres de service" des familles de Bernex à travers une enquête auprès des parents.

Autres éléments du cahier des charges (au-delà de la période test) :

- Evaluer et gérer la mise en place de supports d'information (panneaux) répartis sur la commune (lieux tels que écoles, paroisses, clubs de sport, autres lieux publics)
- Favoriser les contacts entre les groupes initiant des activités analogues et qui pourraient être dynamisées par une synergie d'action. Mettre en évidence leurs activités.
- Gérer des centres de rencontre pour 5-12 ans¹ et d'autres lieux de rencontres existants ou futurs en favorisant, dans ce cadre, les relations inter-générationnelles.
- Gérer, ou selon les cas accompagner, la réalisation de futures actions Agenda 21 qui entrent dans les objectifs et le cahier des charges du bureau.
- Créer des animations ponctuelles dans les parcs existants (ou favoriser leur organisation).

¹ Ces centres de rencontres sont l'objet de la fiche-action n°3 de l'AFBE02.

Créer une plateforme de coordination et d'aiguillage ?

Une solution également justifiée pour faciliter la mise en pratique de plusieurs autres propositions des Ateliers du futur.

Cette fiche-action n°J1 doit être mise en relation avec différentes propositions émanant d'Ateliers du futur actifs dans la commune de Bernex. En effet, la création d'une plateforme de coordination et d'aiguillage représenterait une solution efficace pour la mise en pratique des six propositions suivantes :

Fiche-action n°J2 – Atelier du futur « Petite enfance et jeunesse »

« Favoriser l'utilisation d'infrastructures existantes dans les principaux villages de la commune pour organiser, avec un encadrement souple, des espaces de rencontre, d'animations et d'appui scolaire destinés aux enfants de 5 à 12 ans ».

La mise en pratique de cette action demande en particulier l'organisation des ressources humaines bénévoles ou « semi-bénévoles » (voir annexe n°3 de la fiche-action J2). Cette organisation pourrait être assurée par la personne responsable de la « plateforme de coordination ». Par ailleurs, la plateforme contribuerait à informer les parents sur ces opportunités.

Fiche-action n°S4 – Atelier du futur « Sécurité et ordre public »

« Renforcer la coordination des professionnels de l'action sociale de la commune face aux problématiques familiales et publier une brochure pour améliorer l'orientation des familles vers les nombreux lieux d'accompagnement qui ont été créés dans le canton ».

La plateforme serait un des lieux d'accueil des personnes en proie à des problématiques familiales ; les informations facilitant l'aiguillage de ces personnes y seraient présentées et diffusées.

Fiche-action n°S5 – Atelier du futur « Sécurité et ordre public »

« Élaborer un dépliant sur les possibilités d'insertion socioprofessionnelle existantes pour encourager les jeunes en difficulté d'accès à l'emploi ou en rupture de formation à renouer contact avec un conseiller d'orientation afin de réduire les risques de " désœuvrement, incivilité, délinquance et drogue ».

La plateforme serait un lieu où des familles et des jeunes pourraient être informés (voire aiguillés) sur les possibilités d'encadrement socioprofessionnel.

Fiche-action n°S6 – Atelier du futur « Sécurité et ordre public »

« Établir un contact direct et instaurer une démarche d'accompagnement auprès des familles vulnérables de la Commune de Bernex pour permettre leur accès aux milieux associatifs (loisirs, sports et culture) ».

La plateforme pourrait être un lieu d'échanges et d'informations avec ces familles vulnérables afin de les mettre en relation avec des personnes, associations ou groupes, en fonction de leurs intérêts.

Fiche-action n°AE3 – Atelier du futur « Activités économiques »

« Encourager les entreprises à former les jeunes (apprentissage) et à offrir des places de travail aux chômeurs ».

Cette action, très complémentaire à la « S5 » (voir ci-dessus) dans la mesure où elle est centrée sur des solutions d'activités à Bernex, pourrait donner lieu à des informations diffusées dans les locaux de la plateforme, auprès des jeunes et des chômeurs.

Fiche-action n°AE4 – Atelier du futur « Activités économiques »

« Former les personnes les moins favorisées à l'utilisation des nouvelles technologies informatiques et de communication ».

La plateforme aurait aussi le rôle d'informer des personnes par ces opportunités de formation ayant lieu dans la commune.